

BVGer E-6035/2016 vom 18. Oktober 2018

Bundesverwaltungsgericht, 2018-10-18, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-6035_2016

FR: TAF E-6035/2016 du 18 octobre 2018

IT: TAF E-6035/2016 del 18 ottobre 2018

Regeste

Asile et renvoi

Erwägungen

E. 1

La conclusion tendant à la reconnaissance de la qualité de réfugié est irrecevable.

E. 2

Le recours est rejeté pour le surplus.

E. 3

Il est statué sans frais.

E. 4

Il n'est pas alloué de dépens.

E. 5

Le présent arrêt est adressé au mandataire du recourant, au SEM et à l'autorité cantonale compétente. Le président du collège : La greffière : Jean-Pierre Monnet Anne-Laure Sautaux Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.